

Le conseiller général et ancien maire de la Ricamarie comparaitra, le 28 novembre, devant le tribunal correctionnel pour trafic d'influence et harcèlement sexuel

L'affaire Georges Berne

Georges Berne, 57 ans, s'est vu notifier, mercredi matin, par le parquet de Saint-Etienne, une convocation à comparaître devant le tribunal correctionnel le 28 novembre prochain. Les charges qui pèsent contre l' élu, conseiller général UMP du canton du Chambon-Feugerolles depuis 2001, ancien maire de la Ricamarie, secrétaire de l'UMP dans la quatrième circonscription de la Loire, sont lourdes : trafic d'influence et harcèlement sexuel. Georges Berne s'était rendu lundi matin, au commissariat central de Saint-Etienne, suite à une convocation des services de police. Il a été immédiatement placé en garde à vue. Présenté au parquet mercredi matin, il est ressorti libre du palais de justice, mais « placé sous contrôle judiciaire, avec interdiction d'exercer toute fonction au sein de Loire habitat, de s'y rendre et d'entrer en contact avec toutes personnes citées dans l'affaire », précise le procureur de la République Jacques Pin.

DEUX AFFAIRES

Que reproche-t-on à Georges Berne ? D'avoir usé de son pouvoir pour tenter d'obtenir des faveurs sexuelles, en contrepartie de l'attribution d'un logement ou de facilités dans les formalités d'obtention de titres de séjour. Une seule plainte a été déposée à son encontre, dans le courant du mois de juin. C'est elle qui a déclenché, début septembre, l'enquête préliminaire demandée aux services de police par le parquet. Elle émane d'une jeune femme marocaine de 29 ans. Immigrée, elle résiderait en France grâce à un titre de séjour. Elle est présentée par son avocate, Marie-Christine Buffard, comme quelqu'un de « très fragile. » Cette jeune femme aurait donc accepté des relations sexuelles avec l' élu suite, selon elle, à d'importantes pressions, notamment sur son titre de séjour. Elle est aujourd'hui enceinte et soutient que le père de l'enfant est M. Berne. Son avocate entendrait, d'ores et déjà, demander une recherche en paternité dès l'accouchement. Lui, ne conteste pas la relation. « Mais il nie, en revanche, toute contrepartie, tout lien avec l'attribution d'un logement, toute pression », affirme son avocat, M^e Béal. Au cours de la confrontation, organisée durant la garde à vue, la jeune femme et l' élu auraient campé sur leurs positions. En outre, Georges Berne devrait être également jugé pour une autre affaire, mise à jour par l'enquête policière et également retenue par le parquet. Celle concernant un autre logement, dépendant de l'association Anef, qui gère pour le compte du Conseil général des foyers d'hébergement. « Nous verrons, à l'audience, si nous avons une autre victime qui se constitue partie civile », commente simplement l'avocat de l' élu.

LE PARQUET PILOTE L'ENQUÊTE

Le dossier Georges Berne ne sera donc pas transmis à un juge d'instruction. Dans cette affaire, c'est le parquet, lui-même, qui a piloté l'enquête. Le dossier est complet, a estimé le procureur de la République, et le parquet s'en est donné les moyens. Deux



Georges Berne sera à la barre du tribunal le 28 novembre prochain.

magistrats ont travaillé sur l'affaire. Mardi, jusque tard dans la soirée, alors que la garde à vue de Georges Berne était prolongée de 24 heures, il a mobilisé d'importants moyens au siège du Conseil général et de Loire habitat, pour compléter l'information et ce, avec l'entière coopération des services de ces deux institutions.

NO COMMENT...

Le bureau du conseil d'administration de Loire habitat s'est réuni en urgence, mercredi matin et jeudi à midi. Le directeur, Louis Guilhot, n'a souhaité faire aucun commentaire. « Nous ferons tout pour distinguer l'institution des errements d'une personne, s'ils sont confirmés », a-t-il simplement déclaré à *La Gazette*. Pas plus de réactions, non plus, du côté du vice-président de l'institution, Guy Laforie. « J'attends notre réunion de jeudi pour toute communication. » De son Mont Pilat, Maurice-Antoine Limonne, conseiller général du canton de Pélussin et administrateur de Loire habitat, dit quant à lui « être tombé à la renverse en apprenant la nouvelle. » Et précise : « Je n'étais nullement au courant des investigations policières ». Loire habitat gère plus de 10 500 logements dans la Loire, emploie 311 salariés et présente un chiffre d'affaires annuel de quelque 34 millions d'euros. Créé en 1914 par le Conseil général de la Loire, le bailleur loge 24 000 personnes dans le département. Georges Berne, lui, devait participer ce vendredi 30 septembre, à 7h45, à une visite de collègue au Chambon-Feugerolles. Pour les faits qui lui ont été notifiés, mercredi matin, dans le bureau du procureur de la République, il encourt une peine, pour harcèlement sexuel, d'un an de prison et 15 000 euros d'amende. Et pour trafic d'influence, une peine de 150 000 euros d'amende et 10 ans de prison. Il risque aussi l'inéligibilité qui signifierait pour lui, la fin de sa carrière politique.

> LAURENT BLANCHON